

La loi sur les retraites agricoles promulguée

06/07/2020



Actus Agricoles

C'est enfin officiel. Trois ans après avoir été proposée, la loi visant à revaloriser les retraites agricoles vient d'être publiée, [au journal officiel du 4 juillet](#).

Adoptée au Parlement le 29 juin 2020, elle entrera en vigueur le 1er janvier 2022 « au plus tard », précise le texte dans son article 1er. Elle porte les pensions de 75 à 85 % du Smic, pour les futurs retraités ayant déjà liquidé leurs pensions (pour les chefs d'exploitation ayant eu une carrière complète et étant mono-pensionnés uniquement).

Retrouvez [ICI](#), le parcours chaotique de cette loi, adoptée à l'unanimité cette année mais écartée par le gouvernement deux ans plus tôt.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/la-loi-sur-les-retraites-agricoles-2022-promulguee/>